

ARRETE de Monsieur le Maire N° 2026020

OBJET : Circulation et stationnement Journées Taurines août 2026

ARRETE :

Le Maire de la commune d'Euzet,

Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'à l'occasion des journées taurines organisées par les membres de l'association Anim'Euzet des accidents et des encombrements pourraient se produire dans certaines voies ou portions de voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes sont rigoureusement interdits du JEUDI 27 AOUT 08h00 au DIMANCHE 30 AOUT 2026 14 h 00 : Place de la Mairie.

La Grand Rue du Docteur Perrier sera bloquée à hauteur de la Rue du Bourrelier jusqu'à la Route d'Uzès du VENDREDI 28 AOÛT 10h00 jusqu'au DIMANCHE 30 AOUT 8h00.

ARTICLE 2 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Vézénobres et Monsieur le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté,

A Euzet le 07 juillet 2026

Le Maire,

Jean-Michel Laine

